

DEPARTEMENT DU LOIRET

**SARL LE BOIS CORJON**  
**REPRESENTEE PAR M. ET MME VACHER JEAN-MARC**  
**A**  
**PRESNOY**

ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles que la SARL exploite sur la commune de PRESNOY, au lieu-dit « Le Bois Corjon »**



**SYNTHESE DES OBSERVATIONS**

SARL LE BOIS CORJON

Demande d'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles que la SARL exploite sur la commune de PRESNOY, au lieu-dit « Le Bois Corjon » ;

Ordonnance du Tribunal Administratif n° E15000185 / 45 – Commissaire enquêteur : Christian BRYGIER

Il a été procédé pour la SARL LE BOIS CORJON, exploitée par M et Mme VACHER Jean-Marc à une enquête publique du lundi 4 janvier 2016 au vendredi 5 février 2016 concernant la demande d'autorisation d'augmenter les effectifs d'élevage de volailles que la SARL exploite actuellement sur la commune de PRENOY au lieu-dit « Le Bois Corjon » conformément à l'arrêté en date du 7 décembre 2015 de la préfecture du Loiret à ORLEANS.

Pour recueillir les observations du public, un registre d'enquête a été ouvert et émarginé par nous, Christian BRYGIER, commissaire enquêteur titulaire désigné pour mener cette enquête par décision n° E15000185/45 du 26 octobre 2015 de Monsieur le Président du tribunal administratif d'ORLEANS. Le registre d'enquête a été tenu à la mairie de PRESNOY où les permanences se sont déroulées.

A la fin de l'enquête, soit le vendredi 5 février 2016 à 18 heures 00, il a été procédé par le commissaire enquêteur à la clôture du registre d'enquête tenu à la mairie de PRESNOY.

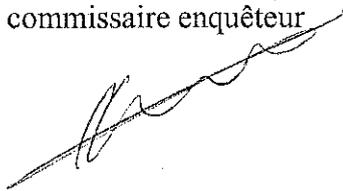
Le bilan de la participation du public est le suivant :

- nombre de personnes ayant consulté le dossier : **0**,
- nombre de personnes ayant fait une observation écrite sur le registre : **0**,
- nombre de personnes ayant fait une observation verbale : **0**,
- nombre de document ou courrier remis : **0**,
- nombre de personnes reçues par le commissaire-enquêteur pour un entretien : **0**,
- nombre de personnes reçues aux mairies en dehors des permanences du commissaire-enquêteur : **0**,
- nombre de personnes avec lesquelles le commissaire-enquêteur a eu un entretien téléphonique : **0**.

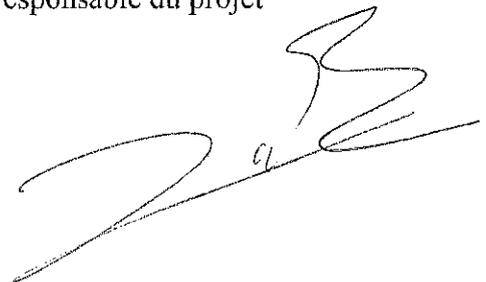
Le dossier mis à la disposition du public a été établi par les services de la chambre d'agriculture du Loiret à ORLEANS.

Cette synthèse des observations, contenant deux pages dont celle de garde, a été notifiée au responsable du projet, M. VACHER Jean-Marc demeurant PRESNOY, représentant la SARL LE BOIS CORJON : **le lundi 8 février 2016 à 15 heures 00**, soit dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête publique conformément à l'article R 123-18 du Code de l'environnement. Toujours selon cet article, le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour fournir ses observations éventuelles au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur



Le responsable du projet



SARL LE BOIS CORJON

Demande d'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles que la SARL exploite sur la commune de PRESNOY, au lieu-dit « Le Bois Corjon » ;

Ordonnance du Tribunal Administratif n° E15000185 / 45 – Commissaire enquêteur : Christian BRYGIER

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT DU MAIRE**  
**constatant le dépôt en Mairie**  
**d'un dossier d'enquête publique**

Dossier présenté par la SARL LE BOIS CORJON,  
représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER,  
pour l'exercice d'activités soumises à autorisation  
sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon »

**Le Maire de la commune de PRESNOY**

certifie que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par M. le Préfet du Loiret, par arrêté du **- 7 DEC. 2015** sur le projet présenté par :

la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, à PRESNOY

pour l'exercice d'activités soumises à autorisation (conformément au code de l'environnement, et notamment le livre I, parties législative et réglementaire, et le titre I<sup>er</sup> du livre V, partie réglementaire), ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

A PRESNOY, le 05 février 2016



LE MAIRE,

VU  
LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

(2) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tard celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.



↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**Le Maire de la commune d’AUVILLIERS EN GATINAIS**

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A AUVILLIERS EN GATINAIS, le 09/02/2016 (1)

(Sceau de la mairie)



**LE MAIRE,  
Le Maire  
Jean-Marc POINTEAU**

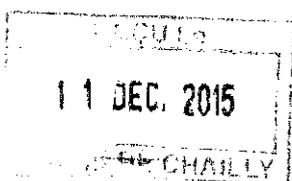
)  
)

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE



**Le Maire de la commune de CHAILLY EN GATINAIS**

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A CHAILLY EN GATINAIS, le 8/02/2016 (1)

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.

A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

**Le Maire de la commune de CHEVILLON SUR HUILLARD**

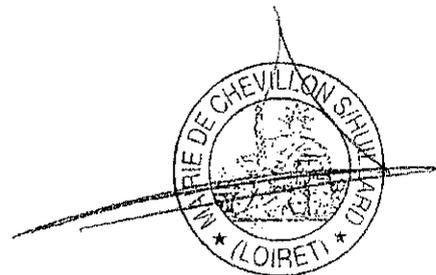
CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A CHEVILLON SUR HUILLARD, le

(1) 05/02/2016

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**Le Maire de la commune de LOMBREUIL**

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A LOMBREUIL, le 06 février 2016 (1)

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

Eric GODEY  
*Godey*

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

**Le Maire de la commune de PRESNOY**

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A PRESNOY, le *Presnoy* le 05 février 2016

(Sceau de la mairie)

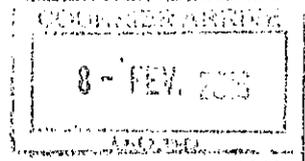


LE MAIRE,

PS07

A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE



**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

**Le Maire de la commune de SAINT MAURICE SUR FESSARD**

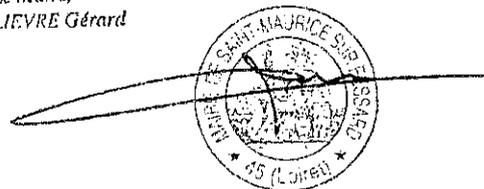
CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARI LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A SAINT MAURICE SUR FESSARD, le 5 10 21 16 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE.

Le Maire,  
M. LELIEVRE Gérard



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.

PJ08

A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

REÇU LE

11 DEC. 2015

MAIRIE de THIMORY

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

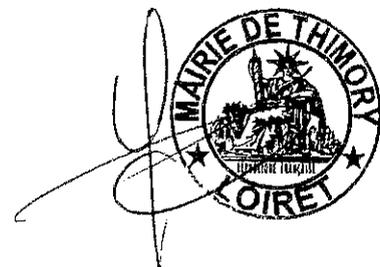
**Le Maire de la commune de THIMORY**

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A THIMORY, le 8 Février 2016 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE, (y. SOCHAS)



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.

A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

**Le Maire de la commune de VILLEMOUTIERS**

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL LE BOIS CORJON, représentée par Monsieur et Madame Jean-Marc et Claire VACHER, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles qu'elle exploite sur le territoire de la commune de PRESNOY, au lieudit « Le Bois Corjon », a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A VILLEMOUTIERS, le 05/02/2016 (1)

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

*[Handwritten signature]*

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 février 2016.